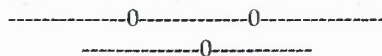


**47<sup>EME</sup> SESSION DE LA COMMISSION  
DE LA POPULATION ET DU DEVELOPPEMENT  
DES NATIONS UNIES**



**POINT IV : EXPERIENCE – PAYS**

*(New York, 07-11 avril 2014)*

**DECLARATION DU BURKINA FASO**

Prononcée par :

**Monsieur Kassoum BIKIENGA**  
*Directeur des Politiques de Population*  
*Ministère de l'Economie et des Finance*

*New York, le 11 Avril 2014*

*(Vérifier au prononcé)*



**Monsieur le Président ;  
Excellences Mesdames et Messieurs ;  
Distingués délégués ;**

**Monsieur le Président,**

D'emblée, ma délégation s'associe aux déclarations faites respectivement par la Bolivie au nom du G77 et de la Chine et par le Kenya au nom du Groupe Africain.

Jé tiens à vous félicitez ainsi que les autres membres du Bureau pour votre élection. Ma délégation vous assure de sa pleine collaboration et reste confiant que le mandat qui vous a été confié ainsi qu'à la Commission sera respecté.

**Monsieur le Président,**

En 1994, les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies se sont accordés sur une vision ambitieuse de l'avenir du monde, par l'adoption du programme d'action de la CIPD.

Ce programme fait le lien entre population et développement et met l'accent sur la nécessité de satisfaire les besoins des hommes dans un monde où la démographie est en croissance.

Des progrès considérables ont été enregistrés dans la réalisation du programme d'action du Caire, et plusieurs cibles spécifiques ont été atteintes à l'échelle mondiale, ainsi que dans de nombreux pays. Cependant la tâche reste inachevée ; car les résultats demeurent insuffisants et inégalement répartis. C'est pourquoi la présente session revêt une importance capitale et une opportunité pour le Burkina Faso de renouveler son engagement en faveur de la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme d'action du Caire.

**Monsieur le président,**

Vingt (20) ans après la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD le Burkina Faso a obtenu des acquis avec:

- ❖ L'accès à l'éducation et particulièrement celle des filles ;
- ❖ Le financement de la santé de la reproduction, avec une allocation budgétaire de l'Etat pour la sécurisation des produits contraceptifs ;
- ❖ L'adoption d'une loi sur la santé de la reproduction en 2005 ;
- ❖ L'adoption d'une loi interdisant les Mutilations génitales féminines depuis 1996 ;
- ❖ L'engagement des plus hautes autorités du pays, au niveau politique, administratif, coutumier et religieux ;
- ❖ L'autorisation au plan légal de l'avortement sous certaines conditions (notamment en cas de viol, d'inceste, de risques avéré pour la santé de la mère, de malformation du fœtus).

Ces résultats ont été possibles grâce à l'engagement du gouvernement et avec l'accompagnement des partenaires techniques et financiers, des ONG et associations et réseaux en population et développement.

Malgré ces progrès, des lacunes subsistent et d'importants défis restent à relever.

Ainsi, au plan de l'éducation, des pesanteurs socioculturelles comme les mariages forcés, les mariages précoces ainsi que les grossesses non désirées et précoces entraînent un taux élevé d'abandon de l'école par les filles ;

Au plan de la santé, l'on note la persistance de la mortalité maternelle et infantile ainsi que l'émergence de maladies non transmissibles.

Au niveau de la démographie, le Burkina Faso fait face à une accélération sans précédent, avec un rythme de 3,1% par an, faisant passer la population de 10,3 millions d'habitants en 1996 à plus de 18 millions d'habitants en 2014. Cette accélération inhibe les effets d'une économie en pleine croissance.

Tous ces défis sont partagés par bon nombre de pays en développement où l'égalité entre les sexes et la promotion des droits des femmes peinent à se réaliser avec la persistance des violences sexistes faite aux femmes et aux filles, et leur exclusion des sphères de décision ayant des incidences sur leur existence.

Face à ces défis, il importe de redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs prioritaires suivants :

- ❖ La maîtrise de la croissance démographique en vue de favoriser la réalisation du dividende démographique ;
- ❖ L'adoption et la mise en œuvre des politiques et programmes qui favorisent le développement des cultures positives et éliminent les pratiques traditionnelles néfastes telles que les mutilations génitales féminines et le mariage précoce ;
- ❖ La prise en compte effective des questions de population dans les plans et programmes de développement au niveau national et local ;
- ❖ La garantie de l'accès aux droits reproductifs pour tous, en particulier, les services de planification familiale et l'avortement légal et sans risque, conformément aux dispositions législatifs et réglementaires en vigueur dans les pays ;
- ❖ Le renforcement du partenariat avec les partenaires techniques et financiers (PTF), les organisations de la société civile, les communautés à la base et le secteur privé pour la mobilisation des ressources au profit des activités en matière de population ;

**Monsieur le Président**

Le Burkina Faso félicite et encourage le FNUAP dans ses efforts visant la poursuite de la mise en œuvre du programme d'action de la CIPD au-delà de 2014. Ma délégation, conformément à l'esprit de la résolution 65/234 de l'Assemblée Générale des Nations Unies et à l'instar du Groupe Africain et de plusieurs autres délégations, estime que la CIPD est encore d'actualité et encourage l'ensemble de délégations à préserver ce consensus.

**Je vous remercie pour votre attention.**

